



SYMISOA, EPAGE Sornin, Jarnossin et affluents de la Loire
321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91
www.symisoa.fr

**COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2025
A 10H à Pouilly/Charlieu**

COMPTE RENDU

Date de convocation :

08/12/2025

Lieu :

Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (10) :

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAYE	(Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes de Semur en Brionnais)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Patrice AUFRANT	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Thierry NIGAY	(Communauté de communes de Marcigny)
Sébastien KELLER (suppl.)	(Communauté de communes de Marcigny)

Excusés :

Jean FARIZY	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Alain LE CLOIREC	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
François RENARD	(Communauté de communes de Marcigny)
Bernard PATTEEUW	(Communauté de communes de Semur)

Autre(s) présent(s) :

Céline DECHAVANNE	(Directrice – SYMISOA)
-------------------	------------------------

René VALORGE est désigné comme secrétaire de séance.

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du 13/11/2025

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Validation du programme du PEP Roanne&Forez

Le projet de PEP Roanne&Forez (Programme d'études préalables à un PAPI : programme d'actions de prévention des inondations), porté par EPL et dans lequel le SYMISOA s'est engagé en 2024, a fait l'objet de plusieurs réunions de travail (ateliers de construction en 2024 – 2025 et interventions en comité syndical) afin de préparer le programme d'actions. Ce programme est aujourd'hui dimensionné et doit être validé en comité syndical.

Le contenu du programme est présenté en séance (cf tableau page suivante).

Concernant le nombre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des habitations, les délégués souhaitent que le nombre de diagnostics prévus sur le périmètre du SYMISOA soit revu à la hausse pour atteindre 45 diagnostics prévisionnels :

CC Charlieu Belmont : 20 diagnostics
CC Semur : 5 diagnostics
CC Marcigny : 10 diagnostics
CC Brionnais sud Bourgogne : 10

Le nombre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des infrastructures d'assainissement et d'eau potable retenu s'élève à 4 (4 infrastructures de Charlieu Belmont Communauté).

Les clés de répartition des dépenses liées sont les suivantes :

Clé de répartition PEP / Actions mutualisées

CC Brionnais Sud Bourgogne	40,5%
CC Charlieu-Belmont Communauté	42,0%
CC de Marcigny	6,5%
CC du Canton de Semur en Brionnais	11,0%

Clé de répartition étude Merdasson / affl Iguerande

	Habitants Merdasson	%	Habitants affl. Iguerande	%
CC Marcigny	1647	72,1%	0	
CC Semur	636	27,9%	1168	100,0%

Les délégués approuvent à l'unanimité le programme du PEP Roanne&Forez, avec un montant de participation prévisionnelle du SYMISOA de 59 913€ de 2026 à 2029 (+935€ en 2025).

N°	Action	Coût	Taux de financement	Reste à charge SYMISOA	Temps de suivi SYMISOA (i)	MO	CBC	CC Semur	CC Marcigny	CC BSB
0.1	Animation du PEP									
Axe 0 : Animation										
AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque										
0.1	Accompagnement dans la conception/mise à jour des DCRIM	Animation	-	5	EPL					
1.1	Pose de repères de crue	2 000 €	80%	400 €	2	EPL		200 €	200 €	
1.3	Communiquer sur le risque inondation au travers des outils d'information communaux	Animation	-	3	EPL					
1.4	Formation des équipes municipales et intercommunales à la prévention du risque inondation	5 000 €	80%	1 000 €	4	EPL	419,9 €	110,4 €	64,6 €	405,1 €
1.5	Formation scolaire	10 500 €	80%	2 100 €	1	EPL	881,9 €	231,7 €	135,7 €	850,7 €
1.6	Sensibilisation au risque inondation des entreprises en zone inondable	Animation	-	-	-	EPL				
1.7	Impression/diffusion de documents d'information préventive	3 000 €	80%	600 €	1	EPL	252,0 €	66,2 €	38,8 €	243,1 €
1.8	Former/informer les élus de proximité au fonctionnement des barrages de Grangent et de Villereest	?	-	-	-	EPL				
1.9	Formation des prévisionnistes du barrage de Villereest	?	-	-	-	EPL				
1.10	Etude hydraulique et hydrologique sur le Merdasson et la Besse	150 000 €	80%	30 000 €	?	SYMISOA	15 571,6 €	14 428,4 €		
1.11	Etude hydraulique de l'Anzeux	100 000 €	80%	-	-	SIMMA Coise LFa				
1.12	Etude hydraulique sur la Loire à Veauvette	100 000 €	80%	-	-	RDE				
1.13	Etude ruisseaulement sur le bassin versant de l'Oudan	150 000 €	80%	-	-	RDE				
1.14	Etude pour le schéma d'écoulement de gestion des eaux pluviales du roannais	170 000 €	80%	-	-	RDE				
1.15	Etudes nécessaires à la révision du règlement d'eau du barrage de Villereest	200 000 €	80%	-	-	EPL				
1.16	Redaction de la SLGRI du TRI de Roanne	Animation	-	-	-	RDE				
1.17	Elaboration dossier PAPI	100 000 €	80%	2 118 €	-	EPL	889,4 €	233,7 €	136,8 €	858,0 €
Total axe 1		990 500 €	-	36 218 €	16					
AXE 2 : Surveillance et prévision des crues										
2.1	Mise en place d'un réseau de vigie sur les cours d'eau non surveillés	Animation	-	-	-	EPL				
2.2	Promotion des outils de prévision des crues	Animation	-	-	-	EPL				
2.3	Fiabilisation des stations de mesure existantes	72 000 €	80%	-	-	RDE				
2.4	Acquisition de données pluviométrique virtuelles par bassin versant	10 000 €	80%	-	-	RDE				
2.5	Refonte du logiciel de gestion du barrage de Villereest	700 000 €	?	-	-	EPL				
Total axe 2		782 000 €	-	-	€					
AXE 3 : Alerte et gestion de crise										
3.1	Accompagnement dans la conception/mise à jour des PCS	Animation	-	-	-	EPL				
3.2	Accompagnement dans la conception des PICs	Animation	-	-	-	EPL				
3.3	Promouvoir les exercices de gestion de crise sur table avec Préparis	Animation	-	-	-	EPL				
3.4	Mise en oeuvre d'un protocole de communication sur le barrage de Grangent	Animation	-	-	-	EPL				
Total axe 3		0	0	0	3					
AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme										
4.1	Amélioration de la prise en compte du risque inondation dans les PLU/PLUi	Animation	-	-	-	EPL				
4.2	Informier sur la définition du zonage pluvial	Animation	-	-	-	EPL				
4.3	Formation des instructeurs et personnes de mairie sur l'application du règlement PPRI	Animation	-	-	1	DDT				
Total axe 4		0	0	0	3					
AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens										
5.1	Campagne de diagnostic de vulnérabilité aux inondations de l'habitat	45 000 €	80%	9 000 €	-	EPL	4 000,0 €	1 000,0 €	2 000,0 €	2 000,0 €
5.2	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'habitat	30 000 €	80%	-	-	EPL	133,5 €	35,1 €	20,5 €	128,8 €
5.3	Guidage de travaux en zone inondable à destination des artisans	15 000 €	80%	318 €	-	EPL	1 600,0 €	0 €	800,0 €	800,0 €
5.4	Campagne de diagnostic de vulnérabilité aux inondations des bâtiments publics	12 000 €	80%	2 400 €	-	EPL	8 800,0 €	0 €		
5.5	Réduction de la vulnérabilité des infrastructures d'assainissement et d'eau potable en zone inondable	44 000 €	80%	8 800 €	-	EPL				
5.6	Promouvoir la réalisation de l'autodiagnostic de vulnérabilité du patrimoine culturel	Animation	-	-	-	EPL				
Total axe 5		146 000 €	-	20 518 €	0					
AXE 6 : Ralentissement des écoulements										
6.1	Diagnostic de l'aléa ruissellement sur le territoire du PEP	Animation	-	-	-	EPL				
6.2	Cartographies du risque de ruissellement par secteurs	Animation	-	-	-	EPL				
Total axe 6		€	€	€	0					
AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques										
7.1	Diagnostic des travaux de sécurisation des ouvrages traversants des digues de la Loire	300 000 €	-	-	-	RDE				
7.2	Diagnostic des travaux de confortement des entrochements en pied de digues de l'Oudan	50 000 €	-	-	-	RDE				
7.3	Elaboration du plan de gestion de la végétation et d'entretien du système d'endiguement de Villeneuve à Bigny	50 000 €	-	-	-	CCFE				
7.4	Etudes préparatoires aux travaux de réparation de la vanne VS2 du barrage de Villereest	200 000 €	-	-	-	EPL				
Total axe 7		600 000 €	-	-	0					
Total général		2 568 500 €	59 913 €	25						
Animation 2024-2025		934,57								
Total 2025-2029		60 848 €								
Total 2025		18 703,3 €	17 902,5 €	17 290,4 €	6 951,4 €					

3. Proposition de diagnostic hydrobiologique sur les petits affluents de la Loire

Nous ne disposons d'aucune donnée qualité sur les petits affluents de la Loire récemment intégrés à notre périmètre (Riollets, Besse, Touze et Merdasson). Seulement les données hydromorphologiques issues de l'étude diagnostic réalisée par Aquabio dans le cadre du CT PALAB.

Le technicien que nous avons recruté en septembre pour travailler sur le Jarnossin et les petits affluents de la Loire est hydrobiologiste de formation, et dispose d'une expérience solide de 15 ans en bureau d'étude comme opérateur puis responsable d'un service en charge de suivis hydrobiologiques, pour l'Agence de l'Eau notamment.

On se propose donc de réaliser en interne une étude diagnostic hydrobiologique sur ces petits cours d'eau, pilotée par notre nouveau technicien qui possède cette expertise, avec l'appui d'un stagiaire. L'acquisition d'un peu de matériel serait nécessaire pour pouvoir réaliser les analyses. En complément, la Fédération de Pêche de Saône et Loire réfléchit à réaliser des pêches électriques afin de donner un aperçu robuste de l'état de ces cours d'eau.

Le budget prévisionnel s'établit à environ 11000€ (indemnités de stage + petit matériel et fournitures). L'Agence de l'Eau est d'accord pour financer ce projet à 50%, au titre d'une étude préalable à l'élaboration d'un programme de travaux sur ces cours d'eau (ces analyses donnent un état initial des cours d'eau, que nous pourrons refaire périodiquement pour suivre leur évolution). Une demande de subvention sera également adressée à la Région Bourgogne Franche Comté (sans garantie d'accord pour l'instant).

Le reste à charge s'élèverait donc à 5500€.

Il est proposé d'utiliser une partie du budget 'matériel' prévu au contrat de rivière car ce matériel sera réutilisé pour d'autres études, ce qui permettra de faire des économies (par exemple bilan de bassin en fin de contrat), et de compléter par une contribution spécifique des Communautés de communes de Semur et Marcigny pour la part des dépenses spécifiques à cette étude (stage + consommables).

Les délégués approuvent à l'unanimité la réalisation de ce projet et autorisent le président à solliciter les demandes de subventions.

4. Débat d'orientation budgétaire

Le rapport d'orientation budgétaire, transmis avec la convocation, est présenté aux délégués. Il n'appelle aucune remarque particulière.

Les délégués prennent acte de la réalité du débat budgétaire.

5. Participation des membres 2026.

La contribution prévisionnelle des membres 2026 intègre la participation au contrat de rivière pour 2026 qui reprend les montants de 2025, ainsi que la participation pour le PEP 2026, et le financement du diagnostic hydrobiologique sur les affluents de la Loire qui a été retenu.

A noter : une contribution spécifique de Charlieu Belmont Communauté pour l'entretien de la digue du Bézo en 2026 sera à définir (une rencontre avec la communauté de communes sera programmée début janvier 2026).

	Contrat rivière SJAL	PEP	Etude hydrobio
CC Charlieu Belmont			
	211 000	393	
CC Brionnais Sud Bourgogne			
	117 200	379	
CC Semur			
	21 000	103	1 400
CC Marcigny			
	14 600	60	550
CC SaôneBeaujolais			
	14 700		

Les délégués approuvent à l'unanimité le montant des contributions 2026.

Une projection des contributions sur la période 2026-2029 a été présentée aux élus et est annexée au présent compte rendu.

6. Proposition d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37) prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Vu le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors « Remboursement d'emprunts ») = 447 175.99 € ; Conformément aux textes applicables, le montant maximum autorisé s'élève à 111 793.99 € (soit 25% de 447 175.99 €).

Afin de permettre le remplacement de certains matériels, et l'engagement des dépenses pour ne pas prendre de retard sur la mise en œuvre des programmes en cours (mise en défens et restauration de la ripisylve), il a été proposé aux délégués d'autoriser une ouverture de crédits en investissement :

- 7 000€ TTC pour le matériel
- 30 000€TTC pour la restauration de la ripisylve

Les délégués approuvent à l'unanimité l'ouverture anticipée de crédits en investissement telle qu'elle a été proposée.

7. Information sur les virements de crédits réalisés

Vu la délibération du comité syndical n°2025-11 en date du 18 mars 2025 approuvant le budget 2025 et autorisant monsieur le Président à effectuer des virements de crédits, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ; le Président du SYMISOA a procédé aux virements de crédits suivants :

Dépenses	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2031 (20) - 01 : Frais d'études	720,00
2181 (21) - 01 : Install.générales,agencement &	-720,00
	0,00

Modification
d'imputation
comptable (prestation)

Les délégués prennent acte de ces modifications budgétaires.

8. Décision modificative

Une DM est nécessaire pour régulariser des écritures d'ordre (amortissements et travaux en régie) :

N°Cptes	DESIGNATION	BP2025	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chap 042	Opérations d'ordre					
6811	Dot. aux amort. des immo.	296 935,17 €		28 017,00 €		
Chap 023	Virement a la section d'investissement	18 724,65 €		74 430,00 €		
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
721	Immobilisations incorporelles	80 000,00 €			102 447,00 €	
			TOTAL	0,00 € 102 447,00€	0,00 € 102 447,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chap 040	Opérations d'ordre					
2181	Install. Générales, agencement&aménagements divers	80 000,00 €		102 447,00 €		
Chap 021	Virement à la section de fonctionnement	18 724,65 €			74 430,00 €	
Chap 040	Opérations d'ordre					
28181	Install. Générales, agencement&aménagements divers	250 195,00 €			28 017,00 €	
			TOTAL	0,00 € 102 447,00€	0,00 € 102 447,00€	

Les délégués approuvent à l'unanimité la DM N°1 un budget 2025.

9. Proposition d'actualisation de la convention avec la mairie de Charlieu pour l'entretien du bief des pompiers

La convention signée le 20 décembre 2018 avec la mairie de Charlieu, pour l'entretien du bief des pompiers par l'équipe rivière du SYMISOA prévoit 4 jours d'intervention par an, pris en charge par la mairie. Le coût jour mentionné dans la convention (600€/j) mérite d'être actualisé. Le président propose de rédiger une nouvelle convention qui stipulera que le coût équipe facturé à la commune sera basé sur le coût équipe réel de l'année d'intervention (intervention année n, facturation au 1^{er} trimestre n+1 sur le coût équipe réel de l'année n).

Les délégués approuvent à l'unanimité la modification de la convention afin d'intégrer un coût d'intervention journalier au réel : une nouvelle convention sera proposée en ce sens à la mairie de Charlieu.

10. Questions diverses

Travaux en cours

- Des travaux d'entretien sur des secteurs précédemment aménagés sont en cours (Bézo).
- Une intervention d'entretien de la digue par l'équipe a eu lieu. Le désherbage du drain a montré qu'un secteur avait été modifié lors de la remise en place de la terre végétale sur la partie arrière de la digue. Un point est en cours avec la maîtrise d'œuvre pour vérifier si une intervention est nécessaire.
- Les travaux de mise en défens sur le Jarnossin ont été retardés (accès difficile aux parcelles)

Etang de Belmont

La mairie sollicite le SYMISOA pour des petits travaux au niveau de l'étang communal, suite à une visite de la police de l'eau. Un chiffrage est en cours pour reprendre la prise d'eau, curer l'atterrissement et reprendre une partie de la berge, afin d'améliorer la répartition des débits et augmenter la restitution au cours d'eau. Une convention sera proposée à un prochain conseil, afin de permettre la réalisation des travaux et leur prise en charge par la commune.

Communication à prévoir auprès des nouveaux élus communautaires

René VALORGE souhaite que le SYMISOA prépare des documents d'information synthétique à diffuser auprès des élus communautaires avant la désignation des délégués au SYMISOA. Les documents préparés pour mars 2020 seront actualisés (présentation du SYMISOA + pourquoi être délégué au SYMISOA), et intégreront notamment la démarche Eau'Défi. René VALORGE suggère de les compléter par une note spécifique à chaque intercommunalité présentant les enjeux sur le territoire intercommunal, les principaux travaux réalisés, et les projets.

Un temps de travail sur ces documents avec les délégués actuels sera organisé avant mars prochain.

La date du prochain comité syndical a été fixée : **mardi 24 février à 14H au SYMISOA**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Président :



Le secrétaire de séance :



Compte rendu affiché le :

18 DEC. 2025